

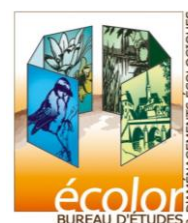


CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE BREEAM – LIDL GONDREVILLE



LE 02 VALEUR ECOLOGIQUE ET PROTECTION DES ESPACES
LE 04 MISE EN VALEUR ECOLOGIQUE
LE 05 IMPACT A LONG TERME

Affaire suivie par :
Quentin GAMA (Chargé d'étude faune)
Février 2023
Version I



7 place Albert Schweitzer – 57930 Fénétrange
Tél. 03 87 03 00 80 – Fax 03 87 03 00 96
e-mail : ecolor.be@wanadoo.fr



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Sommaire des tableaux	3
Sommaire des cartes	3
Sommaires des illustrations	3
1. Introduction	4
2. LE 02 : Valeur écologique et protection des espaces	5
2.1. GENERALITES	5
2.2. APPLICATION AU PROJET LIDL	5
2.2.1. Evaluation de la valeur écologique du site.....	5
2.2.2. Protection des caractéristiques écologiques existantes.....	7
2.3. SYNTHESE	8
3. LE 04 : Mise en valeur écologique	9
3.1. GENERALITES	9
3.1. APPLICATION AU PROJET LIDL	9
3.1.1. Recommandations générales.....	9
3.1.1.1. Limiter les impacts du chantier sur la biodiversité.....	9
3.1.1.2. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes.....	9
3.1.1.3. Végétalisation du site.....	10
3.1.1.4. Protection et accueil de la faune.....	13
3.1.1.5. Gestion des espaces.....	19
3.1.2. Récapitulatif des recommandations.....	20
3.2. SYNTHESE	20
4. LE 05 : Impacts à long terme sur la biodiversité	21
4.1. GENERALITE	21
4.2. APPLICATION A L'AMENAGEMENT LIDL	21
4.2.1. Critères de base.....	21
4.2.2. Plan de gestion.....	22
4.2.2.1. Intervention dans la végétation.....	22
4.2.2.2. Mesure en phase d'exploitation.....	22
4.2.2.3. Mesures en faveur de l'avifaune.....	25
4.2.2.4. Mesures en faveur des insectes.....	25
4.2.3. Critères additionnels.....	26
4.3. SYNTHESE	27

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Références des milieux présents sur site	5
Tableau 2 : Synthèse des recommandations LE 04.....	20
Tableau 3 : Rappel des espèces d'oiseaux protégées présentes sur le site	25
Tableau 4 : Rappel des espèces d'oiseaux protégées présentes sur le site	25
Tableau 5 : Critères additionnels LE05	26

SOMMAIRE DES CARTES

Carte 1 : Habitat biologique du site	6
Carte 2 : Enjeux liés aux habitats biologiques	6
Carte 3 : Mesure de réduction : déplacement d'éléments arbustifs.....	7
Carte 4 : Végétalisation du site	12
Carte 5 : Localisation des aménagements favorables à la faune.....	17
Carte 6 : Recommandation n°10 : installation d'échappatoires sur le bassin I	9
Carte 7 : Gestion des zones refuges.....	23
Carte 8 : Plan de fauche du site Lidl à Gondreville	24

SOMMAIRES DES ILLUSTRATIONS

Photo 1 : Conservation des éléments arbustifs, ECOLOR 2018	7
Photo 2 : Grille perméable à la petite faune - photo prise sur site, ECOLOR 2023	14
Photo 3 : Prairie d'ornement (ECOLOR 2023)	22
Photo 4 : Surface à gérer en fauche tardive, ECOLOR 2023	22
Photo 5 : Bassins d'infiltration présents sur le site, ECOLOR 2023	23

I. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'aménagement du bâtiment LIDL à Gondreville (54), le bureau d'étude ECOLOR a été retenu afin de réaliser la certification BREEAM concernant le volet environnement « land use ecology ».

Trois items composent ce volet offrant la possibilité d'accéder à 7 crédits pour la certification :

- LE 02 : Valeur écologique et protection des espaces : 2 crédits possibles
- LE 04 : Mise en valeur écologique : 3 crédits possibles
- LE 05 : Impacts à long terme : 2 crédits possibles

Ce document présente le détail de chaque item.

2. LE 02 : VALEUR ECOLOGIQUE ET PROTECTION DES ESPACES

2.1. Généralités

Nombre de crédits possibles : 2

Ce volet concerne l'évaluation de la valeur écologique du site choisi pour la réalisation du projet. Il encourage à :

- développer des projets sur des terres qui ont déjà une valeur limitée pour la faune (1 crédit possible)
- protéger les caractéristiques écologiques existantes contre les dommages substantiels lors de la préparation du site jusqu'à l'achèvement des travaux de construction (1 crédit possible).

2.2. Application au projet LIDL

2.2.1. EVALUATION DE LA VALEUR ECOLOGIQUE DU SITE

Le bâtiment LIDL prend place sur une vaste plateforme aménagée il y a une dizaine d'années pour l'implantation d'une ZAC, entretenue depuis lors par un pâturage itinérant en période estival et au début de l'automne.

Les friches herbacées de cette plateforme recouvrent la totalité de l'emprise foncière LIDL de 18 ha (voir Carte 1).

Deux rejets arbustifs à prunellier et aubépine (micro-bosquets) sont présents dans l'emprise foncière LIDL. Ils seront déplacés avant le début des travaux afin de conserver ces habitats buissonnants favorables à la reproduction d'espèces protégées.

D'après l'étude d'impact environnementale, le niveau d'enjeu concernant les milieux naturels est globalement faible (voir Carte 2).

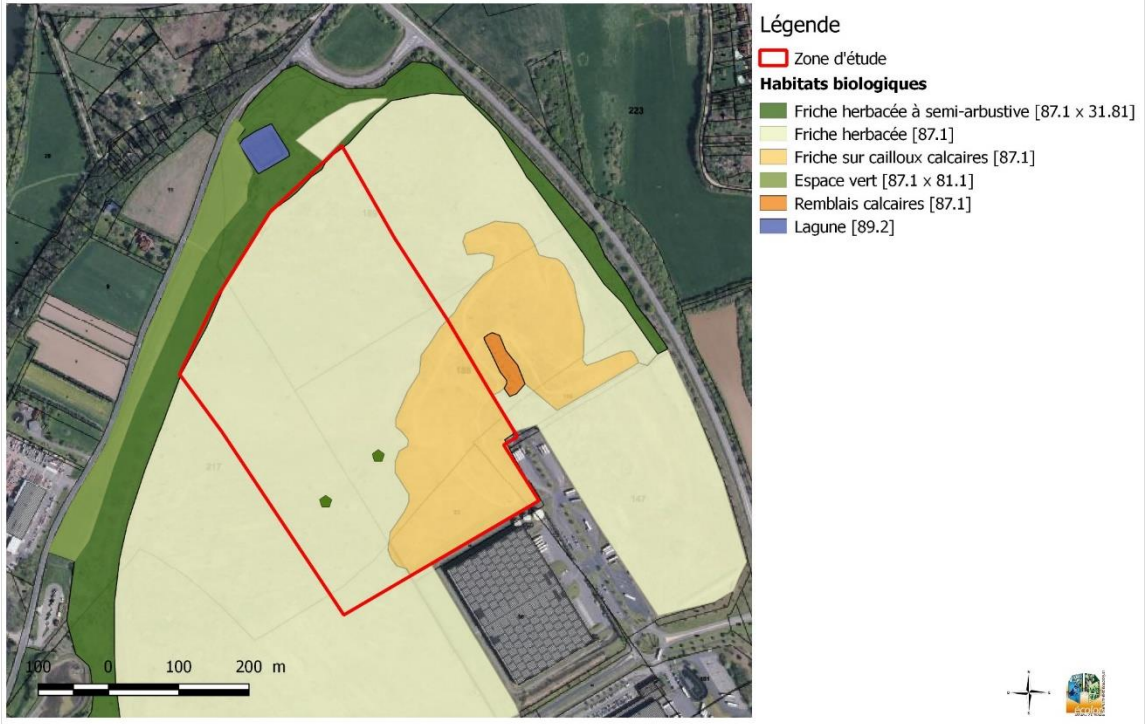
Tableau I : Références des milieux présents sur site

Nom	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	ZNIEFF	Surface (ha)	Surface dans la zone d'étude (ha)
Milieux artificiels					
Friche herbacée à semi-arbustive à Prunelliers	87.1 x 31.81	-	-	7,4	0,01 ha
Friche herbacée pâturée	87.1	-	-	57	13,7
Friche herbacée discontinue sur cailloux calcaires	87.1	-	-	7,5	4,3
Espaces verts	87.1 x 81.1	-	-	2,2	Hors site
Remblais calcaires	87.1	-	-	0,2	Hors site
Lagune	89.2	-	-	0,3	Hors site
Milieux naturels					
-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL				74,6	18 ha

Carte 1 : Habitat biologique du site

Habitats biologiques

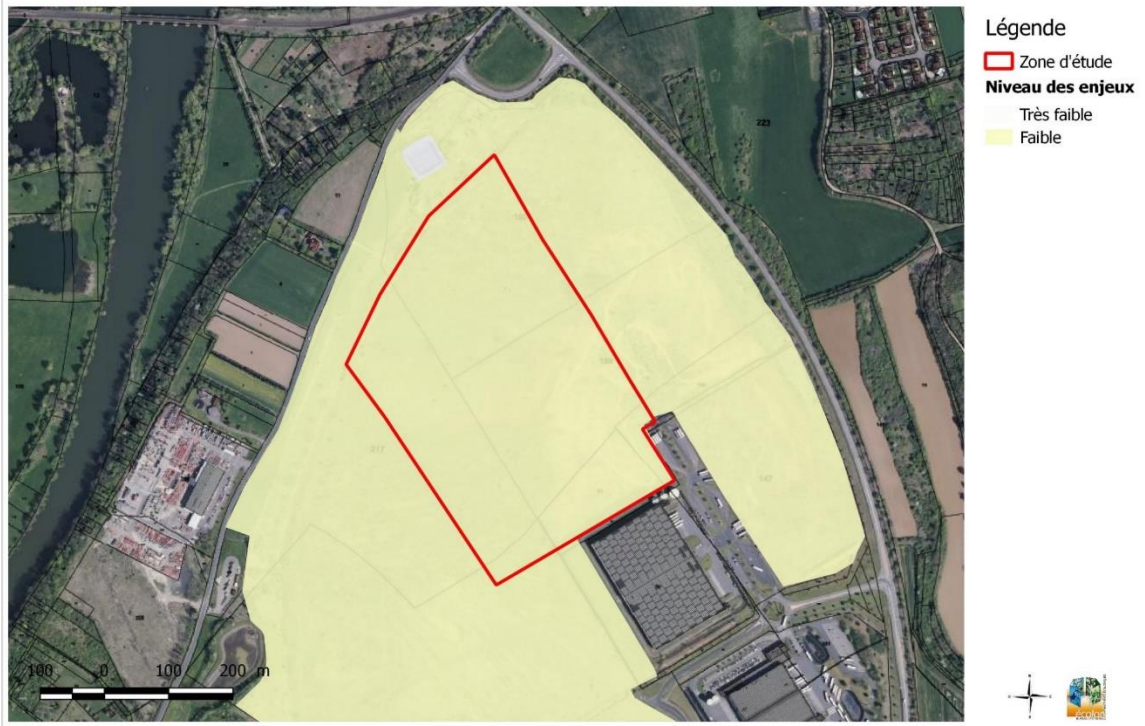
Projet de LIDL à Gondreville/Fontenoy



Carte 2 : Enjeux liés aux habitats biologiques

Enjeux des habitats biologiques

Projet de LIDL à Gondreville/Fontenoy



2.2.2. PROTECTION DES CARACTERISTIQUES ECOLOGIQUES EXISTANTES

Les éléments écologiques existants et présentant un intérêt pour la faune sont les suivants : **rejets buissonnants à prunellier et aubépine** - « habitats d'espèces d'oiseaux protégés

Ces rejets arbustifs sont favorables à la nidification d'espèces protégées comme la Pie-grièche écorcheur, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse et le Pouillot fitis.

Des mesures de préservation des milieux ont été proposées et validées pour maintenir les habitats d'espèces protégées. Elles correspondent aux mesures d'évitement et de réduction des impacts portés à la faune dans le cadre de l'étude d'impacts environnementale. Elles sont définies dans le temps et l'espace.

Ainsi, concernant les oiseaux, la mise en place de mesure d'évitement et de réduction permet d'éviter l'impact sur des individus d'espèces protégées et de conserver leur habitat de nidification par déplacement des rejets arbustifs.



Photo 1 : Conservation des éléments arbustifs, ECOLOR 2018

Carte 3 : Mesure de réduction : déplacement d'éléments arbustifs

Mesure d'évitement : déplacement de deux bosquets arbustifs
Projet de LIDL à Gondreville/Fontenoy



Attendre localisation exacte des déplacements

2.3. Synthèse

Considérant l'évaluation de la valeur écologique du site, il est considéré que celle-ci est faible selon les critères de certification BREEAM et **un crédit peut être accordé** sur ce point.

Considérant la protection des caractéristiques écologiques existantes, les mesures d'évitement prises dans le cadre de l'étude d'impacts environnementale sont considérées comme suffisantes et **un crédit peut** également être **accordé** sur ce point. **Attendre reportage photo pour validation**

Total crédit obtenus 2/2

3. LE 04 : MISE EN VALEUR ECOLOGIQUE

3.1. Généralités

Nombre de crédits possibles : 3

Ce volet vise à encourager les actions entreprises pour renforcer la valeur écologique du site à la suite de l'aménagement. Il est scindé en deux parties :

- **La consultation d'un écologue** dès le début du projet **et l'application d'au moins 50 % de ses recommandations** permet d'obtenir 1 crédit.
- **L'augmentation du taux d'application des préconisations de l'écologue** accorde les crédits supplémentaires (75% des préconisations = 1 crédit supplémentaire soit 2 crédits, 95% des préconisations = 3 crédits).

3.1. Application au projet LIDL

3.1.1. RECOMMANDATIONS GENERALES

Les recommandations énoncées ci-après doivent être transcrites dans les CCTP correspondants pour prétendre à l'obtention des crédits.

3.1.1.1. Limiter les impacts du chantier sur la biodiversité

Recommandation 1 : Respect des périodes de sensibilisation des espèces

Le déplacement des rejets arbustifs présents dans l'emprise d'aménagement LIDL sera réalisé en dehors de la période de reproduction de l'avifaune nicheuse qui s'étend du 1^{er} mars au 31 août. **Attendre reportage photo pour validation**

Les éléments arborés du site devront être taillés « si nécessaire », en dehors de la période de reproduction de l'avifaune, soit entre début septembre et la fin février.

3.1.1.2. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Recommandation 2 : Utilisation de la terre végétale

Afin d'éviter les problématiques d'espèces invasives provenant d'autres sites, la terre végétale utilisée pour les plantations doit provenir du site LIDL de Gondreville.

Attendre preuve de l'entreprise DHR pour validation

Recommandation 3 : Espèces végétales invasives

Aucune espèce exotique ne doit être implantée sur le site. De même ; toutes les espèces invasives seront proscrites. Le Buddléia, les Balsamines, les Renouées du Japon

et de Sakhaline, le Solidage du Canada, le Sénéçon du Cap, le Raison d'ours ou Phytolacca, le Cerisier tardif, espèces invasives très présentes dans le Grand-Est, doivent être impérativement écartées.

3.1.1.3. Végétalisation du site

Recommandation 4 : Favoriser les espèces végétales naturellement présentes dans le Grand-Est (au moins 70% d'espèces indigènes)

Les espèces végétales doivent être présentes naturellement dans le Grand-Est et adaptées aux caractéristiques du site.

Recommandation 5 : Eviter les plantations monospécifiques

Les essences arbustives et arborescentes doivent être diversifiées (voir exemple ci-après).

Arbres :

Essences arborées naturelles

ACER CAMPESTRE Erable champêtre
QUERCUS ROBUR Chêne pédonculé
BETULA PENDULA Bouleau verruqueux
CARPINUS BETULUS Charme commun

Ces essences seront plantés dans les bosquets localisés en **vert foncé** sur la Carte 4 présenté en pages suivantes.

Essences arborées d'ornement

FRAXINUS ORNUS Frêne à fleurs
OSTRYA CARPINIFOLIA Charme houblon

Ces essences d'ornement seront plantés dans les surfaces **roses** visibles sur la Carte 4 présenté en pages suivantes.

Arbustes :

Essences arbustives naturelles

Les essences arbustives naturelles sont ciblées en fonction des espèces patrimoniales recensées (Pie-grièche écorcheur, Bruant jaune, Tarier pâtre, Pouillot fitis, ...). Ces plantations seront réalisées sous forme de 8 bosquets épars (voir polygones en **vert foncé** sur la Carte 4).

PRUNUS SPINOSA Prunellier
CRATAEGUS MONOGYNA Aubépine
CORYLLUS AVELLANA Noisetier
CORNUS SANGUINEA Cornouiller sanguin
SAMBUSCUS NIGRA Sureau noir
CORNUS MAS Cornouiller mâle
LIGUSTRUM VULGARE Troène commun

Essences arbustives d'ornement

Les essences arbustives d'ornement (rosiers) seront plantés dans les espaces verts situés au cœur du site.

<i>PRUNUS SPINOSA</i>	Prunellier
<i>CRATAEGUS MONOGYNA</i>	Aubépine
<i>CORYLLUS AVELLANA</i>	Noisetier
<i>CORNUS SANGUINEA</i>	Cornouiller sanguin
<i>SAMBUSCUS NIGRA</i>	Sureau noir
<i>CORNUS MAS</i>	Cornouiller mâle
<i>LIGUSTRUM VULGARE</i>	Troène commun

Noue :

Le semis des noues sera adapté à un contexte humide (voir liste ci-dessous issue de la liste d'espèce végétales adaptées aux noues de Nungesser : <https://nungesser-semences.fr/>)

Fleurs sauvages

<i>CHILLEA MILLEFOLIUM</i>	Achillée millefeuille
<i>ACHILLEA PTARMICA</i>	Herbe à éternuer
<i>ANGELICA SYLVESTRIS</i>	Angélique des bois
<i>ANTHRISCUS SYLVESTRIS</i>	Anthriscus sauvage
<i>CENTAUREA JACEA</i>	Centaurée jacée
<i>CREPIS BIENNIS</i>	Crépide bisannuelle
<i>FILIPENDULA ULMARIA</i>	Reine des prés
<i>GALIUM MOLUGO</i>	Gaillet blanc
<i>GALIUM VERUM</i>	Gaillet jaune
<i>HERACLEUM SPHONDYLEUM</i>	Patte d'ours
<i>LEUCANTHEMUM VULGARE</i>	Marguerite
<i>LOTUS PEDUNCULATUS</i>	Lotier des marais
<i>LYTHRUM SALICARIA</i>	Salicaire commune
<i>PLANTAGO LANCEOLATA</i>	Plantain lancéolé
<i>PRUNELLA VULGARIS</i>	Brunelle commune
<i>SALVIA PRATENSIS</i>	Sauge des prés
<i>SILENE DIOICA</i>	Compagnon rouge
<i>SILENE FLOS CUCULI</i>	Lychnis fleur de coucou

Graminées

<i>ALOPECURUS PRATENSIS</i>	Vulpin des prés
<i>ANTHOXANTUM ODORATUM</i>	Flouve odorante
<i>DESCHAMPSIA CAESPITOSA</i>	Canche cespiteuse
<i>FESTUCA ARUNDINACEA</i>	Fétuque élevée
<i>HOLCUS LANATUS</i>	Houlque laineuse
<i>PHALARIS ARUNDINACEA</i>	Alpiste faux roseau
<i>POA PALUSTRIS</i>	Paturin des marais

Gravier concassé :

Les recouvrements de gravier concassé, considérés comme très pauvre en biodiversité, devront être localisés aux zones difficiles d'accès voir dans la mesure du possible évité.

Talus :

Les espèces d'ornement couvrantes comme le Cotonéaster (*Cotoneaster sp*) sont acceptées localement pour la stabilisation des talus (fortes pentes). Ce couvert végétal offrira un abri intéressant pour le Hérisson d'Europe.

Dans la partie naturelle périphérique au site, ces plantations couvrantes sont acceptées uniquement dans la partie Nord du site entourée par un polygone rouge sur la Carte 4 présentée en pages suivantes.

Dans le cadre de ces plantations couvrantes, un géotextile biodégradable pourra être mis en place pour limiter la concurrence avec les herbes sauvages et faciliter la reprises des sujets. En revanche si une bâche plastique est mise en place au lieu d'un géotextile, celle-ci devra être retirée au bout de 2 ans, soit **début janvier 2025**.

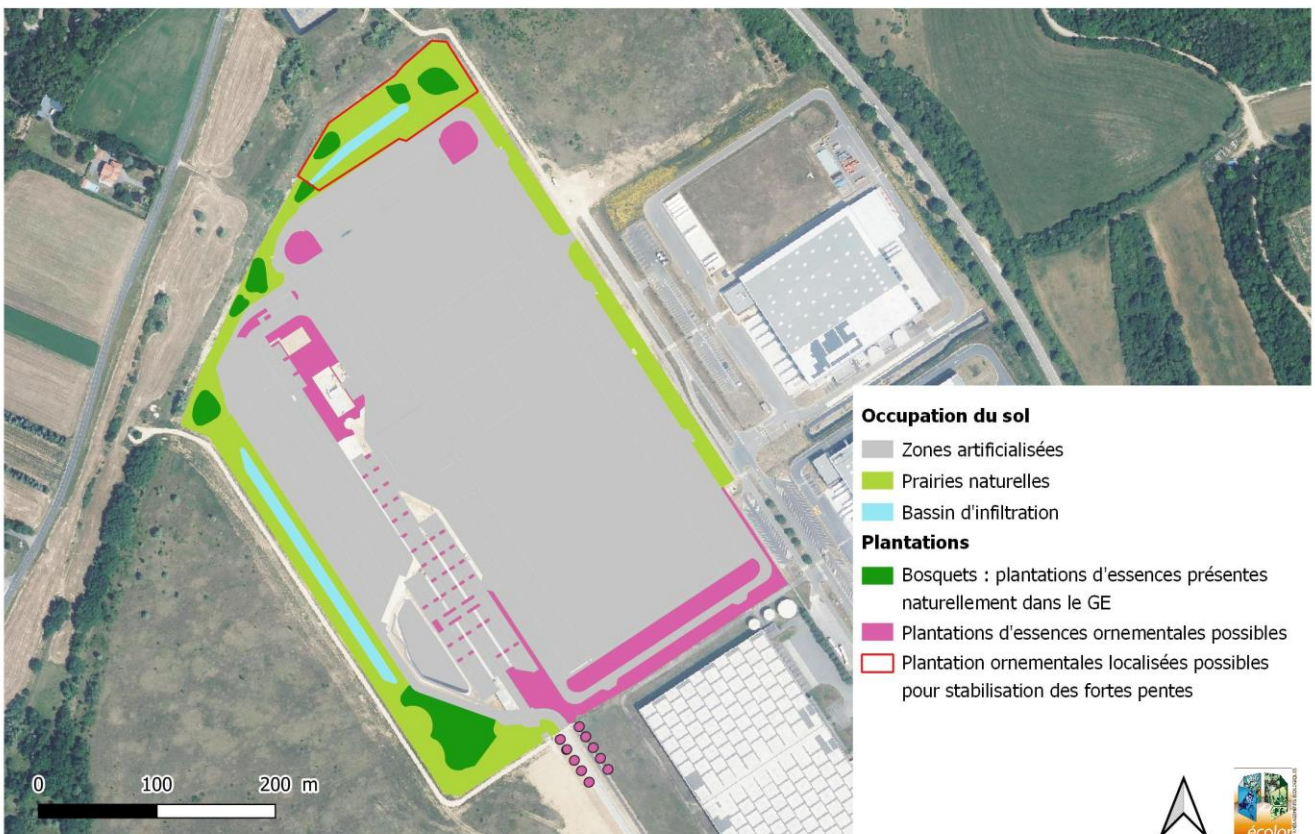
Espèces d'ornement couvrantes

LONICERA NITIDA	Chèvrefeuille arbustif
COTONEASTER SKOHLM	Cotonéaster horizontal
SYMPHORICARPOS CHENAULTII	Symphorine de Chenault

Carte 4 : Végétalisation du site

Végétalisation du site - recommandations n°4 et 5

LIDL de Gondreville



Recommandation 6 : Réaliser des plantations multistrates

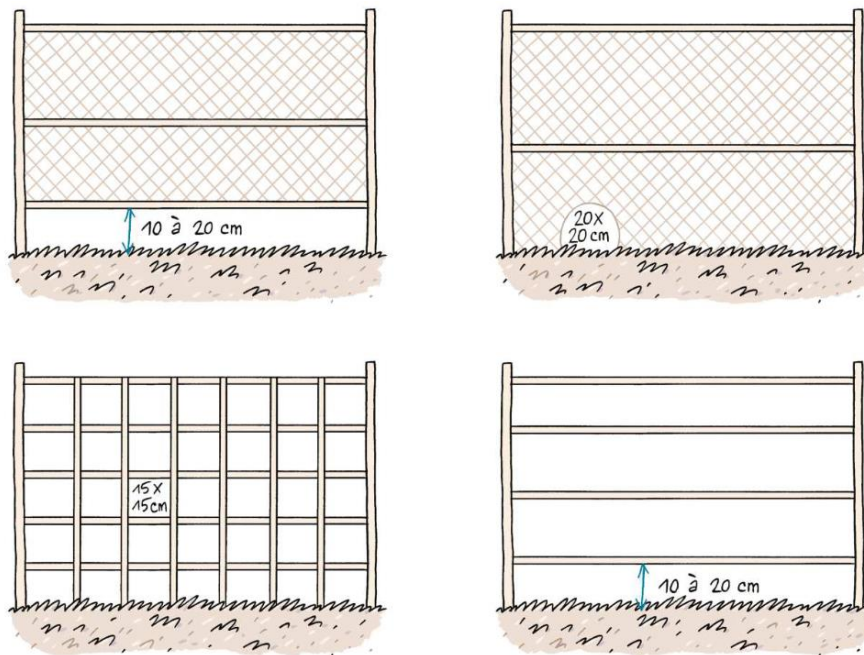
Il s'agit ici d'augmenter la végétalisation du site par rapport à son état initial en favorisant un maximum les espaces verts non artificiels autour des zones urbanisées et les espèces patrimoniales présentes initialement sur le site et dans ses environs proches.

On veillera à diversifier les strates (herbacée, arbustive, arborée) afin de créer une hétérogénéité d'habitats en faveur de la diversité faunistique. Les strates herbacées (friche herbacée) et arbustives (aubépine et prunellier) devront être dominantes pour favoriser les insectes et les oiseaux patrimoniaux recensés dans l'étude d'impact environnementale.

3.1.1.4. Protection et accueil de la faune

Recommandation 7 : Installation d'une clôture perméable à la petite faune

Aucune clôture ne sera installée si elles ne sont pas indispensables. Dans le cas contraire, Adapter les éléments de délimitation en créant des ouvertures de **10 à 20 cm² tous les 15 m**. Opter pour la plus grande ouverture possible pour permettre à des animaux de plus grande taille de bénéficier également de ce passage. Si la longueur totale de la clôture est inférieure à 15 m, prévoir au moins 1 passage.



**Figure 1 : Exemples de clôtures facilitant la circulation de la petite faune
(source : Bruxelles Environnement)**

Après vérification sur site, toutes les clôtures présentent un espace suffisant pour le passage



Photo 2 : Grille perméable à la petite faune - photo prise sur site, ECOLOR 2023

Recommandation 8 : Installer des aménagements favorables à la faune

Installation de nichoirs

Cinq nichoirs au minimum devront être installés sur des poteaux répartis de manière homogène au sein des espaces verts. Ces nichoirs devront être de nature variée afin d'accueillir différentes espèces de passereaux communs (Merles, Mésanges, etc.)

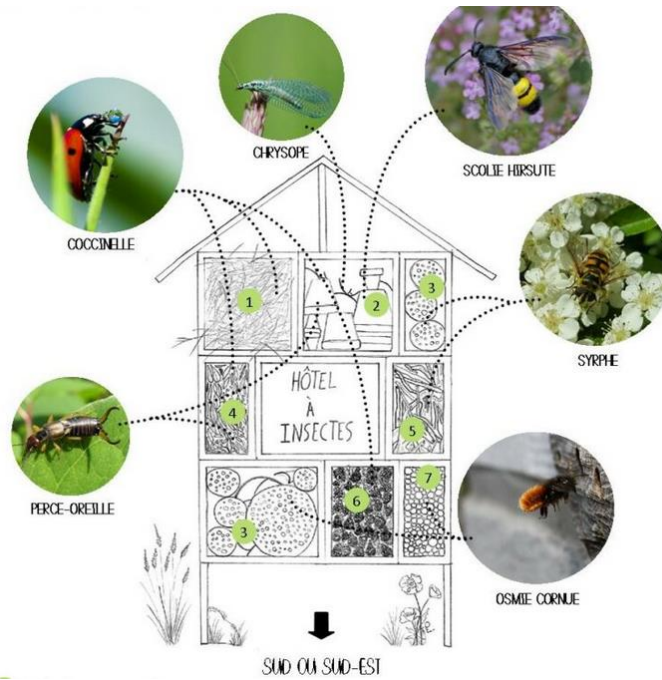
Les buts sont d'offrir des sites de nidification de substitution face au manque cavités naturelles ainsi que de favoriser le retour d'une avifaune plus diversifiée dans les milieux urbanisés.



Figure 2 : Exemple de nichoirs (Guide technique biodiversité et bâti fiche 25, LPO)

Installation d'hôtels à insectes

Deux hôtels à insectes devront être installés sur le site : un à l'entrée du site et un second à l'arrière.



1 : Paille ; 2 : Pot en terre cuite ; 3 : Bûches percées ; 4 : Feuilles mortes ; 5 : Morceaux de bois ; 6 : Pomme de pin ; 7 : Bambou

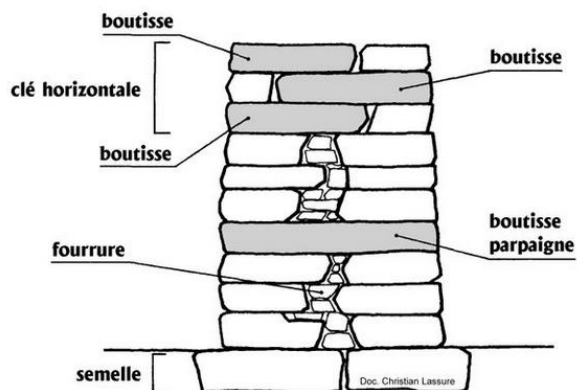
Figure 3 : Exemple d'hôtel à insectes (source : LPO Drôme)

Installation d'un mur en pierre sèche

Un mur en pierre sèche devra être construit sur le site pour favoriser des espèces non recensées sur le site comme par exemple le Lézard des murailles.

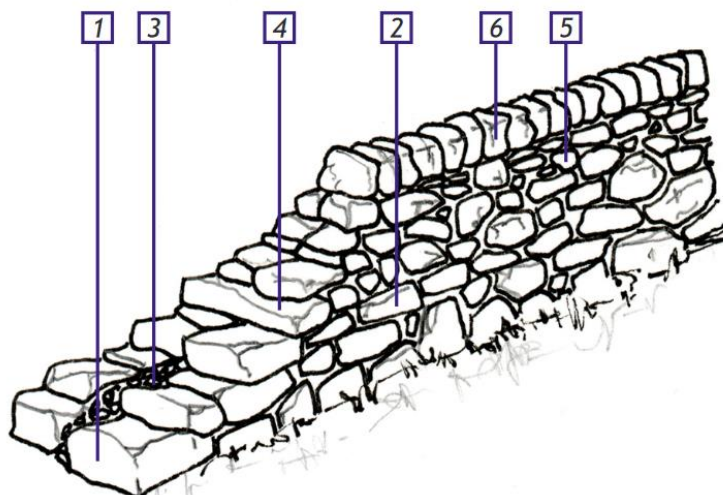
Le mur devra faire une longueur d'au moins 5m, dans les espaces verts du site.

Exemples de construction d'un mur en pierre sèche :



COUPE D'UN MUR EN PIERRE SECHE

Figure 4 : Exemple n°1 de mur en pierre sèche (source : Christian LASSURE)



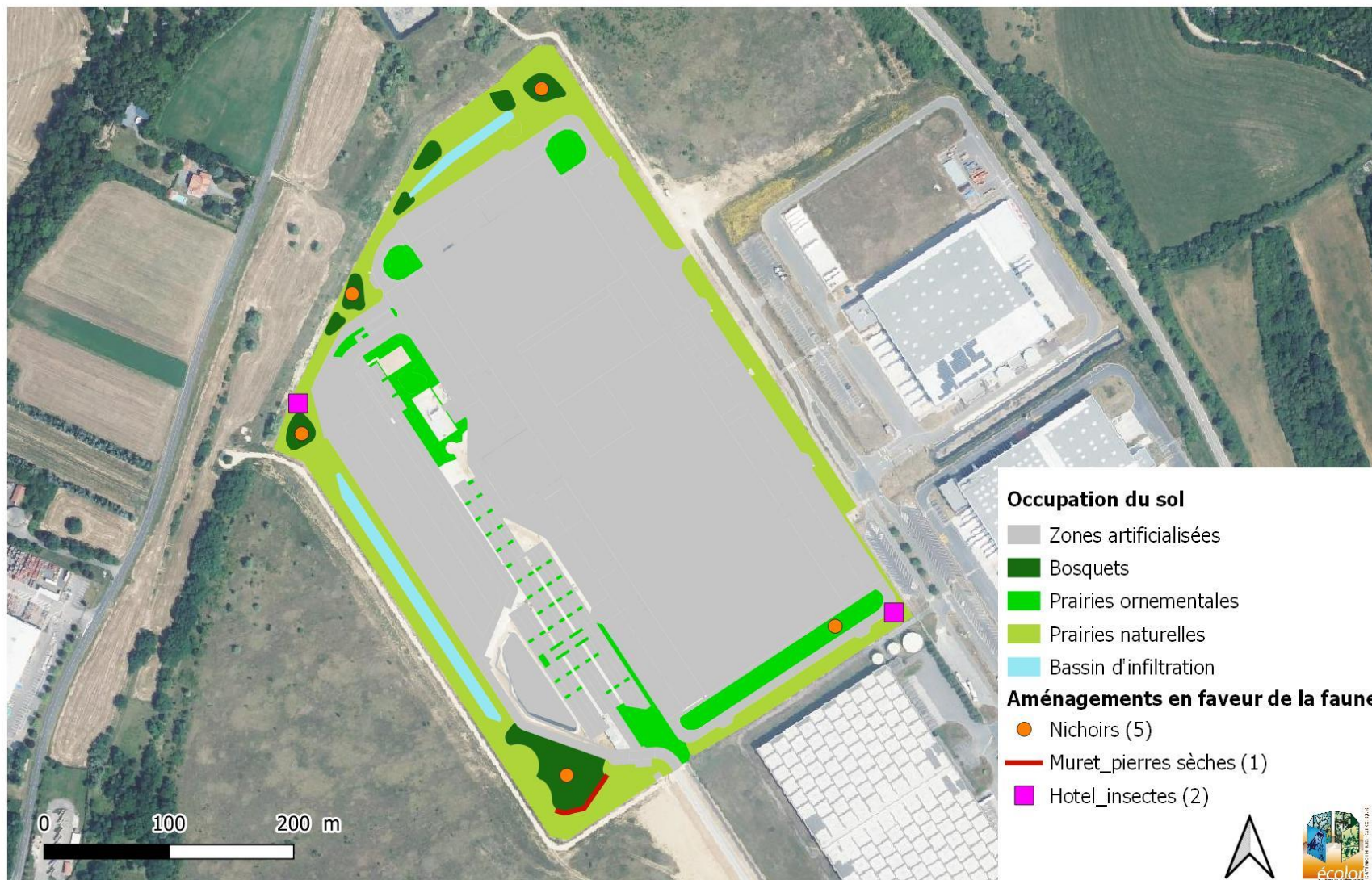
- les pierres de fondation (1) : longues, plates et épaisses ;
- les pierres de parement (2) : avec au moins une « belle » face ou face plane ;
- les pierres de remplissage (3) : sans belle face, de taille moyenne ;
- les pierres de liaison (4) : longues et robustes ;
- les pierres de calage (5) : moyennes ou petites, informes ;
- les pierres de couronnement (6) : grosses, épaisses, profondes, avec une belle face ou plus fines et plates, serrées les unes contre les autres, placées verticalement, de même hauteur ou différentes et placées en dents de scie...

Figure 5 : Exemple n°2 de mur en pierre sèche (source : Fondation Rurale de Wallonie)

Carte 5 : Localisation des aménagements favorables à la faune

Aménagements en faveur de la faune - recommandation n°8

LIDL de Gondreville

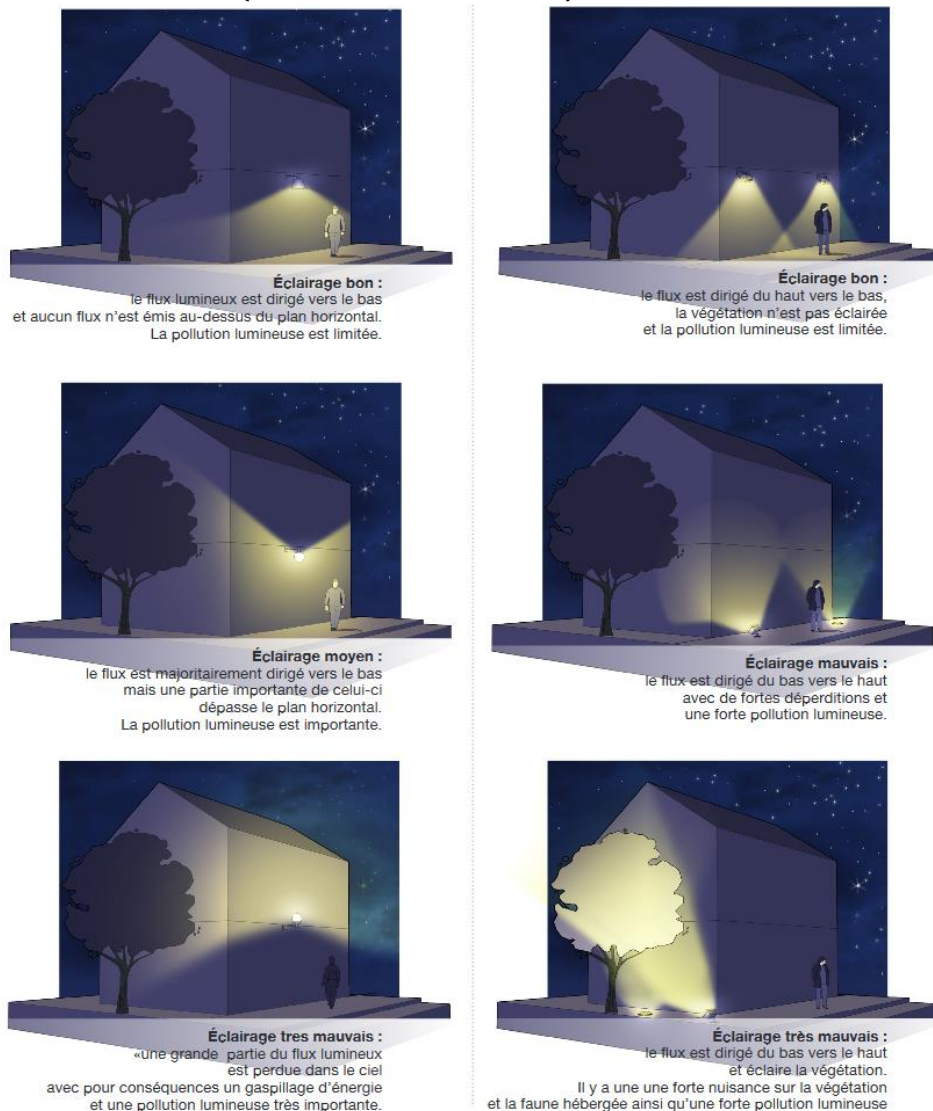


Recommandation 9 : Choix d'un éclairage non impactant
Attendre photo pour validation

L'enjeu est de concilier les besoins en éclairage tout en limitant les perturbations pour la biodiversité. Ainsi l'éclairage artificiel doit être modulé :

- Dans le temps par le choix de la durée d'éclairage. Partout où la sécurité n'est pas mise en cause et notamment au niveau de l'agro-parc récréatif, l'éclairage doit être stoppé la nuit entre 23h et 7h du matin.
- Dans l'espace par le choix du type d'éclairage :
 - les luminaires diffusant de la lumière vers le haut sont à proscrire (c'est-à-dire au-delà du plan horizontal) ;
 - éviter les ampoules qui émettent des UV ; les éclairages orange sont globalement les moins impactant pour la faune ;
 - proscrire les éclairages au sol qui diffusent vers le haut et ne pas éclairer la végétation.

Figure 6 : Illustration des possibilités des bons et mauvais types d'éclairage (Guide biodiversité et bâti)



Recommandation 10 : Mis en place d'échappatoire sur le bassin de rétention des eaux pluviales

Un bassin artificiel avec bâche plastique noire tapiissante est présent sur le site. Il peut constituer un piège pour la faune qui s'aventure sur le site.

Des échappatoires correspondant à des rampes plastiques à mailles grossière devront être installés et fortement arrimés au sommet de la berge du bassin.

Carte 6 : Recommandation n°10 : installation d'échappatoires sur le bassin



3.1.1.5. Gestion des espaces

Recommandation 11 : Gestion des espaces verts sans produits phytosanitaires

Attendre preuve pour validation

L'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts devra être proscrite.

Recommandation 12 : Fauche tardive des espaces verts

Attendre validation du plan de gestion

Une fauche tardive doit être réalisée après le 25 juin sur les espaces verts avec mise en place de zones refuges annuelles (zones non fauchées) sur au moins 50% des espaces verts.

Recommandation 13 : Entretien très ponctuel du bassin de rétention végétalisé

Attendre éléments complémentaires de LIDL

La noue doit être entretenue par une fauche bisannuelle (tous les deux ans) permettant ainsi :

- de favoriser l'accomplissement des cycles biologiques complets des insectes ;
- d'éviter la colonisation par les ligneux.

3.1.2. RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

Tableau 2 : Synthèse des recommandations LE 04

Recommandations	Pondération
Limiter les impacts du chantier sur la biodiversité	
Recommandation 1 : Respect des périodes de sensibilisation des espèces	5%
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	
Recommandation 2 : Utilisation de la terre végétale	5%
Recommandation 3 : Espèces végétales invasives	
Végétalisation du site	
Recommandation 4 : Favoriser les espèces végétales naturellement présentes dans le Grand-Est	30%
Recommandation 5 : Eviter les plantations monospécifiques	
Recommandation 6 : Réaliser des plantations multistrates	
Protection et accueil de la faune	
Recommandation 7 : Installation d'une clôture perméable à la petite faune	30%
Recommandation 8 : Installer des aménagements favorables à la faune	
Recommandation 9 : Choix d'un éclairage non impactant	
Recommandation 10 : Mise en place d'échappatoire sur le bassin	
Gestion des espaces	
Recommandation 11 : Gestion des espaces verts sans produits phytosanitaires	30%
Recommandation 12 : Fauche tardive des espaces verts	
Recommandation 13 : Entretien très ponctuel du bassin de rétention végétalisé	

3.2. Synthèse

Un écologue a bien été consulté dès le début du projet. Néanmoins à l'heure actuelle aucune recommandation sur les 13 proposées sont effectives, ne permettant pas d'atteindre le premier point.

La situation est toutefois susceptible d'évoluer si les recommandations sont appliquées. Les points seront obtenus en fonction de l'application des préconisations citées ci-dessus.

Total crédit obtenus 0/3

4. LE 05 : IMPACTS A LONG TERME SUR LA BIODIVERSITE

4.1. Généralité

Nombre de crédits possible : 2

Trois **critères de base** sont à respecter pour obtenir les crédits.

- L'écologue doit être intervenu avant tout travaux sur le site
- La réglementation européenne et française relative à la protection de l'environnement doit être respectée
- Le projet doit prévoir un plan de gestion écologique pour la faune et la flore sur le site pour les cinq années suivant l'achèvement du projet.

Pour obtenir les points supplémentaires, les critères additionnels suivants doivent être respectés. La mise en place de deux critères additionnels permet d'obtenir un point. La mise en place de quatre critères additionnels permet d'obtenir les deux points.

- Définir et mettre en place un garant de la biodiversité pour l'exploitation du site qui veillera à faire respecter les recommandations de l'écologue
- Sensibiliser et former tous les intervenants du chantier à la protection de la biodiversité du site selon les recommandations de l'écologue
- Contrôler la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité préconisées par l'écologue et capitaliser sur ces actions
- Créer et pérenniser sur le site de nouveaux habitats écologiques favorables à la biodiversité locale, régionale ou nationale
- Prévoir un planning détaillant des périodes d'intervention sur le site qui minimise la perturbation des cycles biologique de la faune et de la flore
- Mettre en place un partenariat entre l'équipe de conception et un groupe local qui possède une expertise de la faune.

4.2. Application à l'aménagement LIDL

4.2.1. CRITERES DE BASE

Les trois critères de base sont d'ores et déjà respectés. Un écologue est intervenu dès la phase de l'état initial de l'environnement. La réglementation concernant les espèces protégées et la loi sur l'eau ont bien été prises en compte.

Le présent document contient un plan de gestion écologique sur cinq ans.

4.2.2. PLAN DE GESTION

Durant toute la validité du plan de gestion (5 ans) les préconisations suivantes doivent être respectées.

4.2.2.1. Intervention dans la végétation

Les préconisations énoncées dans le chapitre 3.1.1.3 doivent être respectées.

4.2.2.2. Mesure en phase d'exploitation

Mesure 1 : Entretien des zones arbustives et arborées

Concernant l'entretien des haies et zones boisées sur l'ensemble du site, aucune intervention de taille, élagage **ne peut avoir lieu entre le 15 mars et le 31 août**. Cette mesure doit permettre à l'avifaune de réaliser un cycle de reproduction complet sans dérangement et risque de destruction d'individus d'espèce d'oiseaux protégées.

Mesures 2 : Entretien des zones herbacées et prairiales dédiés à la biodiversité

Trois types de prairie sont présentes au sein du site :

- **Les prairies d'ornement** situées à l'entrée et au cœur du site LIDL. Elles peuvent être gérée par une fauche régulière ;



Photo 3 : Prairie d'ornement (ECOLOR 2023)

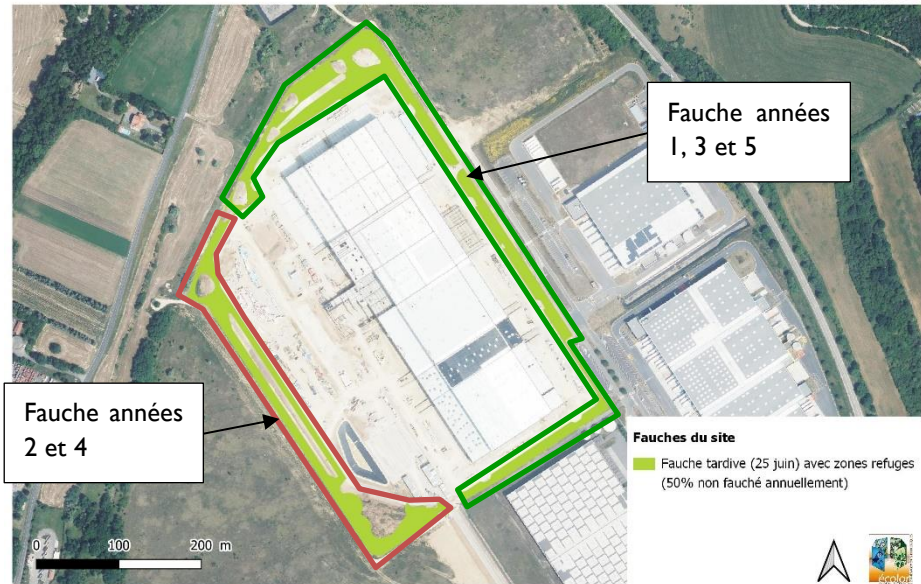
- **Les prairies « naturelles »** situées en périphérie du site, seront gérées selon un régime de fauche tardive (une fauche après le 25 juin) avec mise en place annuellement d'une zone refuge tournante (50% des zones herbacées non fauchées et alternées chaque année). L'ensemble des résidus de fauche doit être exporté afin de ne pas enrichir le milieu ;



Photo 4 : Surface à gérer en fauche tardive, ECOLOR 2023

Carte 7 : Gestion des zones refuges

Gestion des zones refuges de la prairie naturelle
LIDL de Gondreville



- **Les prairies humides** en fond de bassin. Au nombre de deux, elles seront gérées par une fauche bisannuelle (1 fois tous les deux ans) après le 25 juin.



Photo 5 : Bassins d'infiltration présents sur le site, ECOLOR 2023

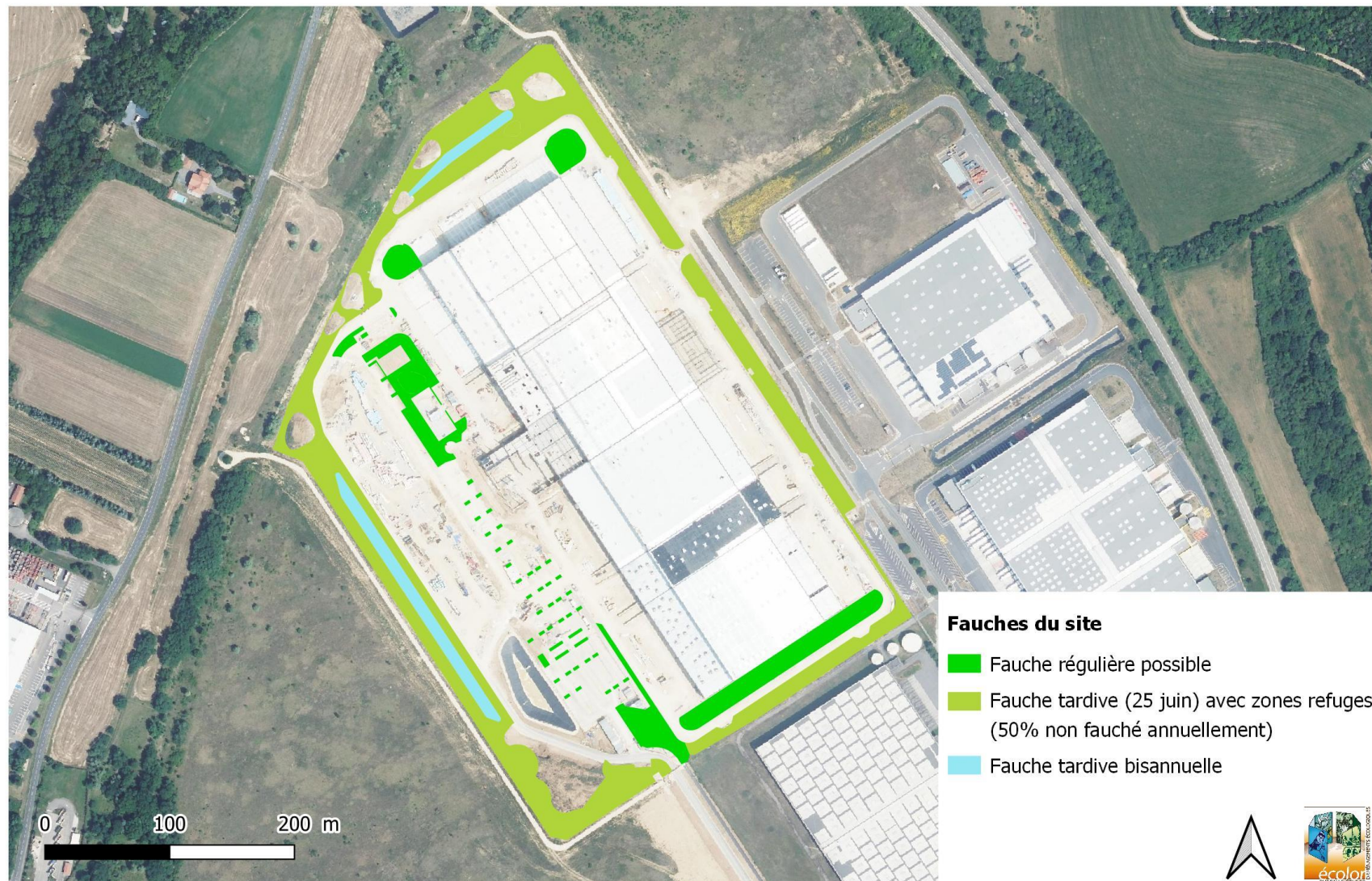
Ces mesures permettront pour les prairies périphériques du site, l'expression d'une flore diversifiée assurant une bonne ressource alimentaire pour les insectes et l'avifaune.

Un plan de fauche est présenté en page suivante.

Carte 8 : Plan de fauche du site Lidl à Gondreville

Plan de fauche du site

LIDL de Gondreville



4.2.2.3. Mesures en faveur de l'avifaune

Pour rappel, le site abrite les espèces d'oiseaux protégées suivantes :

Tableau 3 : Rappel des espèces d'oiseaux protégées présentes sur le site

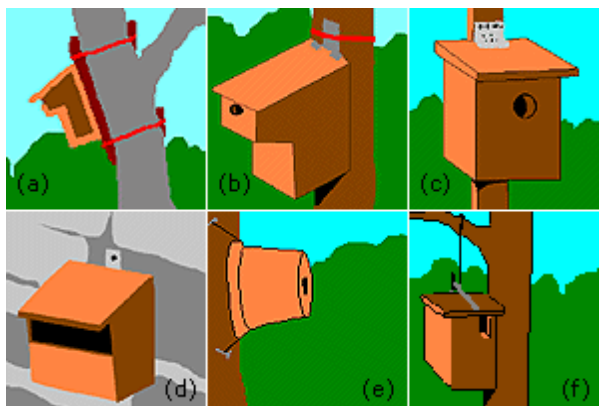
Nom français	Nom scientifique	Protection France	Natura 2000	Liste rouge France	ZNIEFF Lorraine
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	3	-	NT	3 si espèce nicheuse probable ou certaine
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	-	NT	-
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	3	-	NT	3 si espèce nicheuse probable ou certaine
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	-	-	LC	-

Les mesures citées ci-avant concernant la gestion de la végétation sont favorables à ces espèces. Néanmoins, il est préconisé la pose de nichoirs pour permettre à d'autres espèces de nicher.

Mesure 3 : Pose de nichoir

Cinq nichoirs à passereaux (voir chapitre 3.1.1.4) seront mis en place dans les bosquets (installation sur poteau en bois traité), ou directement sur les bâtiments.

Schéma : conseils pour la pose d'un nichoir et différents types de nichoirs : (a) le nichoir doit être bien fixé pour éviter tout accident, et le pencher légèrement est préférable, (b) le nichoir à balcon est idéal pour les mésanges, (c) le nichoir de type "boîte aux lettres" est utilisable par de nombreux oiseaux, (d) le nichoir semi-ouvert est parfait pour le Rougegorge familier, les Rougequeue et les Gobemouches, (e) un simple pot peut constituer un excellent abri et (f) un nichoir avec une fente est bien adapté aux grimpeaux. (source : Ornithomedia.com).



4.2.2.4. Mesures en faveur des insectes

Pour rappel, le site abrite de nombreuses espèces d'insectes remarquables et d'autres plus communes (voir tableau ci-après).

Tableau 4 : Rappel des espèces d'oiseaux protégées présentes sur le site

Nom français	Nom scientifique	Protection	Directive Habitats	Statut en Lorraine Liste ZNIEFF	Liste rouge France
Rhopalocères					
Flambée	<i>Iphiclides podalirius</i>	-	-	2	LC
Mélictée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	2	LC

Mélitée orangée	Melitaea dydima	-	-	3	LC
Azuré de l'Ajonc	Plebejus argus	-	-	3	LC
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	-	LC
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	-	LC
Soucis	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	-	LC
Hespérie de la hvouque	<i>Thymelicus sulvestris</i>	-	-	-	LC
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	-	-	-	LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	-	LC
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>	-	-	-	LC
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	-	LC
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	-	-	-	LC
Azuré des anthyllides	<i>Cyaniris semiargus</i>	-	-	-	LC
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>	-	-	-	LC
Grande tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>				
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	-	LC
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	-	-	-	LC
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	-	-	LC
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	-	-	LC
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	-	LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	-	LC
Orthoptères					
Caloptène italien	Calliptamus italicus	-	-	2	LC
Oedipode turquoise	Oedipoda caerulescens	-	-	3	LC
Decticelle chagrinée	Platycleis albopunctata	-	-	3	LC
Decticelle bicolore	Bicolorana bicolor	-	-	3	LC
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	-	LC
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	-	-	-	LC
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>	-	-	-	LC
Criquet vert-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>	-	-	-	LC
Decticelle bariolée	<i>Metrioptera roselii</i>	-	-	-	LC
Phanéoptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>	-	-	-	LC
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	-	LC

Les mesures préconisées pour la gestion de la végétation sont également favorables à l'entomofaune. Les fauches tardives permettent notamment aux espèces de papillons et d'Orthoptères de réaliser des cycles biologiques complets.

4.2.3. CRITERES ADDITIONNELS

Tableau 5 : Critères additionnels LE05

Critères	Fait	A faire
Définir et mettre en place un garant de la biodiversité pour l'exploitation du site qui veillera à faire respecter les recommandations de l'écologue		X
Sensibiliser et former tous les intervenants du chantier à la protection de la biodiversité du site selon les recommandations de l'écologue		X
Créer et pérenniser sur le site de nouveaux habitats écologiques favorables à la biodiversité locale, régionale ou nationale		X
Contrôler la mise en œuvre des actions en faveur de la biodiversité préconisées par l'écologue et capitaliser sur ces actions		X
Prévoir un planning détaillant des périodes d'intervention sur le site qui minimise la perturbation des cycles biologique de la faune et de la flore		X
Mettre en place un partenariat entre l'équipe de conception et un groupe local qui possède une expertise de la faune.		X

4.3. Synthèse

Attendre les éléments à annexer et/ou la mise en œuvre des préconisations par LIDL pour la validation des critères.

Total crédits obtenus 0/2